



**Pour la société : VTA-TASSIN**

**Rapport Audit-off \_07/01/2018\_**

**Objet : Coins-Quick**

**Client :**

Nous vous informons par la présente que les sommes investis sur la plateforme Coins-Quick ont été mis sous séquestre auprès des services de la banque centrale européenne pour un montant de .

Selon les lois en vigueur pour les ressortissants français il vous faudra vous acquitter de la TTF (taxe sur les transactions financières) à hauteur de 19% sur vos bénéfices ce qui correspond à un montant de .

Si cette somme n'est pas régularisée dans son ensemble avant la date butoir le 31/01/2019 (date qui nous a été imposée par la compensation) vous serez soumis aux nouveaux régimes de taxation à hauteur de 30%.

Or si cela n'est pas soldé avant le 15/01/2019 vous serez soumis à des pénalités à hauteur de 3% par mois jusqu'à régularisation.

Une fois le paiement reçu vous bénéficierez d'un retour de votre capital dans son intégralité sous un délai de 3 à 5 jours ouvrés.

Pour la régularisation de votre dossier numéro **125473KM** veuillez prendre contact avec le cabinet **VTA-TASSIN** qui a été mandaté pour votre dossier.

Gilbert Juvet